



Etablissement
Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 28 septembre 2021
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2021-09-28_2467

**Contrat Territoire Lecture entre l'Etat et
l'Etablissement Public Territorial
Grand-Orly Seine Bièvre**

L'an deux mille vingt et un, le 28 septembre à 18h30 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 22 septembre 2021.

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Villejuif	Mme ABDOURAHAMANE Rakia	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. AFFLATET Alain	Présent		P
Gentilly	M. AGGOUNE Fatah	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme AMKIMEL Saloua	Présente		P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme AZZOUG Anissa	Représentée	Mme Labrousse	P
Vitry-sur-Seine	M. BELL-LLOCH Pierre	Présent		P
Orly	Mme BEN CHEIKH Imène	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. BENBETKA Abdallah	Représenté	M. Ben-Mohamed	P
Juvisy-sur-Orge	M. BENETEAU Sébastien	Représenté	Mme Bensarsa Reda	P
Vitry-sur-Seine	M. BEN-MOHAMED Khaled	Présent		P
Juvisy-sur-Orge	Mme BENSARSA REDA Lamia	Présente		P
Viry Chatillon	M. BERENGER Jérôme	Représenté	M. Vilain	P
Savigny-sur-Orge	Mme BERNET Lydia	Absente		
Thiais	M. BEUCHER Daniel	Présent		P
Chevilly-Larue	Mme BOIVIN Régine	Présente		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. BOUFRAINE Kamel	Absent		
Cachan	Mme BOUGLET Maëlle	Absente		
Vitry-sur-Seine	M. BOURDON Frédéric	Représenté	Mme Dupart	P
Ivry-sur-Seine	M. BOUYSSOU Philippe	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. BRIEY Ludovic	Absent		
Villeneuve-Saint-Georges	Mme CABILLIC Kati	Représentée	M. Gaudin	P
Fresnes	Mme CHAVANON Marie	Présente		P
Athis-Mons	M. CONAN Gautier	Représenté	M. Grousseau	P
Chevilly-Larue	Mme DAUMIN Stéphanie	Présente		P
Cachan	Mme DE COMARMOND Hélène	Représentée	M. Vielhescaze	P
L'Haÿ-les-Roses	M. DECROUY Clément	Représenté	Mme Nowak	P
Savigny-sur-Orge	M. DEFREMONTE Jean-Marc	Présent		P
Arcueil	Mme DELAHAIE Carine	Représentée	Mme Tordjman	P
Thiais	M. DELL'AGNOLA Richard	Représenté	Mme Leurin-Marcheix	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. DELORT Daniel	Représenté	Mme Amkimel	P
Vitry-sur-Seine	Mme DEXAVARY Laurence	Représentée	M. Taupin	P
Ivry-sur-Seine	Mme DORRA Maryse	Présente		P
Morangis	M. DUFOUR Jean-Marc	Présent		P
Savigny-sur-Orge	Mme DUPART Agnès	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme EBODE ONDOBO Bernadette	Présente		P
Villejuif	M. GARZON Pierre	Représenté	Mme Leydier	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. GAUDIN Philippe	Présent		P
Choisy-le-Roi	Mme GAULIER Danièle	Présente		P
Arcueil	Mme GILGER-TRIGON Anne-Marie	Absente		
Villeneuve-le-Roi	M. GONZALES Didier	Présent		P
Villeneuve-le-Roi	Mme GONZALES Elise	Représentée	M. Maitre	P
Ablon-sur-Seine	M. GRILLON Eric	Absent		
Athis-Mons	M. GROUSSEAU Jean-Jacques	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. GUILLAUME Didier	Représenté	Mme Daumin	P
Savigny-sur-Orge	M. GUILLAUMOT Bruno	Représenté	M. Sac	P
Choisy-le-Roi	M. ID ELOUALI Ali	Représenté	Mme C. Lefebvre	P
Orly	Mme JANODET Christine	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme KABBOURI Rachida	Présente		P

Villejuif	Mme KACIMI Malika	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. KENNEDY Jean-Claude	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme KIROUANE Ouarda	Représentée	Mme Abdourahamane	P
Arcueil	Mme LABROUSSE Sophie	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. LADIRE Luc	Absent		
Villejuif	M. LAFON Gilles	Présent		P
Paray-Vieille-Poste	Mme LALLIER Nathalie	Représentée	Mme Troubat	P
Le Kremlin-Bicêtre	M. LAURENT Jean-Luc	Présent		P
Fresnes	Mme LEFEBVRE Claire	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme LEFEBVRE Fabienne	Représentée	M. Bell-Loch	P
Vitry-sur-Seine	M. LEPRETRE Michel	Présent		P
Orly	M. LERUDE Renaud	Présent		P
L'Hay-les-Roses	M. LESSELINGUE Pascal	Représenté	M. Segura	P
Thiais	Mme LEURIN-MARCHEIX Virginie	Présente		P
Villejuif	Mme LEYDIER Anne-Gaëlle	Présente		P
Athis-Mons	Mme LINEK Odile	Présente		P
Villejuif	M. LIPIETZ Alain	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme LORAND Isabelle	Présente		P
Villeneuve-le-Roi	M. MAITRE Jean-Louis	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MARCHAND Romain	Représenté	M. Bouyssou	P
Rungis	M. MARCILLAUD Bruno	Représenté	M. Gonzales	P
Ivry-sur-Seine	M. MOKRANI Mehdi	Présent		P
Villejuif	Mme MORIN Valérie	Présente ⁽¹⁾		P
Vitry-sur-Seine	Mme MORONVALLE Margot	Représentée	Mme Ebode Ondobo	P
L'Hay-les-Roses	M. MOUALHI Sophian	Représenté	M. Lipietz	P
Ivry-sur-Seine	M. MRAIDI Mehrez	Absent		
L'Hay-les-Roses	Mme NOWAK Mélanie	Présente		P
Choisy-le-Roi	Mme OSTERMEYER Sushma	Présente		P
Choisy-le-Roi	Mme OZCAN Conan	Représenté	Mme Ostermeyer	P
Choisy-le-Roi	M. PANETTA Tonino	Représenté	Mme Gaulier	P
Ivry-sur-Seine	M. PECQUEUX Clément	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme PIERON Marie	Représentée	Mme Dorra	P
Fresnes	M. PIROLI Yann	Représenté	M. Aggoune	P
Cachan	M. RABUEL Stéphane	Présent		P
Athis-Mons	M. SAC Patrice	Présent		P
Viry Chatillon	M. SAUERBACH Laurent	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme SEBAIHI Sabrina	Représentée	M. Defremont	P
Thiais	M. SEGURA Pierre	Présent		P
L'Hay-les-Roses	Mme SOURD Françoise	Présente		P
Athis-Mons	Mme SOW Fatoumata	Présente		P
Valenton	Mme SPANO Cécile	Représentée	M. Dufour	P
Chevilly-Larue	M. TAUPIN Laurent	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. THIAM Moustapha	Représenté	Mme Sourd	P
Gentilly	Mme TORDJMAN Patricia	Présente		P
Viry Chatillon	Mme TROUBAT Aurélie	Présente		P
Fresnes	Mme VALA Cécilia	Représentée	Mme Chavanon	P
Morangis	Mme VERMILLET Brigitte	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile	Représentée	M. Kennedy	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. VIC Jean-Pierre	Absent		
Cachan	M. VIELHESCAZE Camille	Présent		P
Viry Chatillon	M. VILAIN Jean-Marie	Présent		P
Valenton	M. YAVUZ Métin	Représenté	M. Afflatet	P
Le Kremlin-Bicêtre	M. ZINCIROGLU Lionel	Représenté	Mme Vermillet	P
Villejuif	M. ZULKE Michel	Représenté	M. Beucher	P

(1) Jusqu'à la délibération n°2021-09-28_2469

Secrétaire de Séance : Madame Aurélie Troubat

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil de territoire			102
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
2448 à 2469	55	38	93
2470 à 2485	54	38	92

Exposé des motifs

Le Ministère de la Culture est historiquement engagé aux côtés des collectivités territoriales en faveur de la lecture publique et de l'accès au savoir, aux connaissances et aux œuvres au sein des médiathèques. Le dispositif des Contrats Territoire Lecture (CTL), en vigueur depuis 2010, a vocation à accompagner les collectivités territoriales dans une mobilisation de l'ensemble des acteurs pour le développement des pratiques de lecture, avec pour objectif la réduction des inégalités territoriales d'accès au livre et à la lecture. Dans ce cadre, des projets pluriannuels sont élaborés et financés conjointement par l'Etat et les collectivités territoriales, sur des territoires prioritaires, en faveur des publics éloignés.

Le Ministère de la Culture s'est notamment donné pour objectif d'accompagner la structuration des réseaux de lecture publique sur le territoire francilien. Dans le cadre du Plan Bibliothèques lancé en 2018 par le Ministère, les CTL sont pensés en articulation avec la Dotation Générale de Décentralisation en faveur des bibliothèques territoriales, à travers la politique d'investissement et celle liée à l'élargissement des horaires d'ouverture.

De son côté, l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre s'est engagé en 2017 dans l'élaboration d'un projet de territoire s'articulant autour de 4 exigences dont la troisième « *Anticiper les évolutions de la ville* » affirme la nécessité d'anticiper les évolutions sociétales notamment par la mise en œuvre d'une ville intelligente et inclusive.

Les médiathèques et les ludothèques apparaissent à ce titre comme des outils utiles et utilisables par les habitants du territoire ; ce sont des équipements qui permettent d'expérimenter à l'échelle de bassins de populations de nouvelles réponses face aux nouveaux besoins culturels et sociétaux. L'échelon intercommunal permet de tendre vers une égalité de services grâce à la coopération entre équipements de proximité et médiathèques rayonnantes.

Actuellement le territoire compte, d'une part, 15 établissements intercommunaux gérés par l'EPT (12 médiathèques et 3 ludothèques réparties sur les départements de l'Essonne et du Val-de-Marne) et d'autre part, une vingtaine de médiathèques municipales situées dans le Val-de-Marne. Depuis 2016, le réseau des médiathèques et ludothèques du Grand-Orly Seine Bièvre poursuit sa démarche de structuration.

La signature d'un Contrat Territoire Lecture marque une nouvelle étape pour notre territoire : le CTL formalise l'engagement entre l'Etat et l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre pour identifier des axes stratégiques déclinés et mis en œuvre dans le cadre d'un programme d'actions qui concerne avant tout les équipements gérés par le Territoire, mais également les équipements municipaux en vue de coopérations à mettre en place.

Envisagé pour une durée de 4 ans, de 2021 à 2024, le CTL définit trois axes de travail prioritaires :

1. Réaliser un diagnostic de la lecture publique et du jeu afin d'identifier les actions leviers adaptées aux besoins des habitants du territoire (diagnostic mené en 2019/2020 et finalisé à ce jour)
2. S'adapter aux nouveaux usages et besoins des populations desservies en termes d'horaires d'ouverture des équipements, d'aménagement des équipements, d'offre de ressources numériques et d'actions d'inclusion numérique à destination des publics des quartiers prioritaires
3. Renforcer les actions destinées aux publics éloignés des pratiques culturelles en renforçant la rencontre entre les contenus culturels (livre, CD, DVD, jeux, ressources numériques) et les publics en situation de précarité sociale

Je vous propose d'approuver le Contrat Territoire Lecture (CTL) qui a été élaboré avec les services du Ministère de la Culture, à partir d'un diagnostic et d'objectifs partagés et concertés avec les professionnels des établissements intercommunaux concernés.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu la délibération n°2017-11-07_804 du Conseil Territorial du 7/11/2017 portant définition de l'intérêt territorial sur la compétence, l'entretien et le fonctionnement des équipements culturels et socio-culturels

Vu l'avis de la commission permanente ;

Considérant le dispositif des Contrats Territoire Lecture porté par le Ministère de la Culture et de la Communication, qui vise à accompagner les collectivités territoriales dans une mobilisation de l'ensemble des acteurs pour le développement des pratiques de lecture sur leur territoire

Considérant la démarche de structuration du réseau des médiathèques et ludothèques du Grand-Orly Seine Bièvre à l'œuvre depuis 2016, et l'émergence d'un projet de réseau qui place au cœur de son action les publics éloignés de la culture et la nécessité de s'adapter aux nouveaux usages et besoins des usagers

Considérant la convergence des objectifs du Ministère de la Culture et de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre en matière de développement d'une politique de lecture publique et du jeu

Entendu le rapport de M. Jean-Luc Laurent,

Sur proposition de Monsieur Le Président,

Le conseil territorial délibère, et, à l'unanimité,

1. Approuve le Contrat Territoire Lecture conclu avec l'Etat-Ministère de la Culture-Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France pour les années 2021 à 2024, annexé à la présente.
2. Autorise le Président ou son représentant à signer ledit contrat et tout document afférent.
3. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

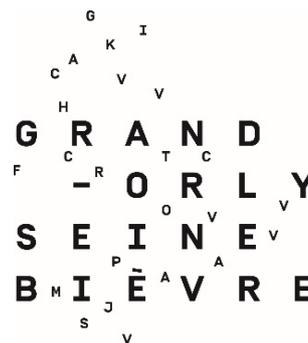
Vote : Pour 93

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture le 04 octobre 2021 ayant été publiée le 04 octobre 2021



A Vitry-sur-Seine, le 1^{er} octobre 2021
Le Président

Michel LEPRETRE



Contrat Territoire-Lecture

Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre

Contrat 2021-2024

Entre les soussignés :

L'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, représenté par Monsieur Michel Leprêtre, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil communautaire du 28/09/2021. Ci-après dénommé « l'EPT »

L'Etat - Ministère de la Culture et de la Communication - Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France, domicilié 45-49 rue Le Peletier 75009 Paris, représenté par Marc Guillaume, Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris. Ci-après dénommé « L'État »

Préambule

Considérant l'action de l'Etat en faveur de la lecture publique

Le ministère de la culture est historiquement engagé aux côtés des collectivités territoriales en faveur de la lecture publique et de l'accès aux œuvres au sein des bibliothèques. Les contrats Territoire-Lecture élaborés par les services du ministère de la culture favorisent, depuis 2010, l'accompagnement de l'État auprès des collectivités territoriales engagées sur leur territoire par une volonté de diffusion de la lecture sous toutes ses formes. Parmi les orientations ambitionnées pour un conventionnement figurent des projets de partenariats locaux destinés aux publics les plus éloignés du livre et de la lecture, en zone rurale ou périurbaine, en quartiers prioritaires mais aussi des projets de consolidation des réseaux, en particulier à la suite d'évolutions de périmètres géographiques telles qu'impulsées par les lois NOTRe et MAPTAM. Le dispositif des CTL a donc vocation à accompagner les collectivités territoriales dans une mobilisation de l'ensemble des acteurs pour le développement des pratiques de lecture avec pour objectif la réduction des inégalités territoriales d'accès au livre et à la lecture. Dans ce cadre, les projets pluriannuels sont élaborés et financés conjointement avec les collectivités territoriales, sur des territoires prioritaires, en faveur des publics éloignés.

Cette contractualisation repose sur un cofinancement entre la Direction régionale des affaires culturelles et la collectivité intéressée ainsi que sur une méthodologie intégrant un diagnostic de territoire, la tenue régulière d'un comité de pilotage et une évaluation finale. Le Ministère de la culture s'est donné en particulier pour objectifs d'accompagner la structuration des réseaux de lecture publique, sur le territoire de la Petite Couronne d'Ile-de-France. Dans le cadre du Plan Bibliothèques lancé en 2018 par le ministère, les contrats territoire-lecture sont pensés en articulation avec la Dotation Générale de Décentralisation en faveur des bibliothèques territoriales, à travers la politique d'investissement et celle liée à l'élargissement des horaires d'ouverture.

L'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre rassemble 24 villes. Il dessert une population de 670.000 habitants. Il rassemble 3 anciennes intercommunalités : la communauté d'agglomération des Portes de l'Essonne, du Val de Bièvre, de Seine-Amont et 8 communes isolées. L'EPT s'étend sur 2 départements : le Val de Marne et l'Essonne.

L'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre s'est engagé en 2017 dans la rédaction d'un projet de territoire répondant à 2 objectifs : permettre aux 24 villes du territoire de porter collectivement un projet de développement utile aux populations, être prêt à défendre des actions communes, valoriser et promouvoir le territoire au sein de la Métropole du Grand Paris. Le projet de territoire s'articule autour de 4 exigences dont la troisième « *Anticiper les évolutions de la ville* » affirme la nécessité d'anticiper les évolutions sociétales notamment par la mise en œuvre d'une ville intelligente et inclusive.

Les médiathèques et les ludothèques sont à la fois des outils utiles et utilisables par les habitants du territoire, ce sont également des équipements qui permettent d'expérimenter à l'échelle de bassins de populations les évolutions en termes de besoins culturels et sociétaux. L'échelon intercommunal permet de tendre vers une égalité de services grâce à la coopération entre équipements de proximité et médiathèques rayonnantes.

En 2016, l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre a pris la compétence *programmation, construction et gestion des équipements culturels*. Sur les 24 villes que compte le territoire, 8 villes ont fait le choix de transférer leurs équipements de lecture publique et de jeu à l'EPT.

Le territoire compte actuellement d'une part, 15 établissements intercommunaux gérés par l'EPT : 12 médiathèques et 3 ludothèques réparties sur les départements de l'Essonne et du Val de Marne et d'autre part, un réseau d'une vingtaine de médiathèques municipales situées dans le Val de Marne.

Le réseau intercommunal s'est constitué par étape : créé en 2006, le réseau des médiathèques des Portes de l'Essonne regroupait à l'origine les médiathèques d'Athis-Mons, la médiathèque de Paray-Vieille-Poste, la médiathèque de Juvisy-sur-Orge ainsi que les 2 ludothèques d'Athis-Mons.

En septembre 2013, la bibliothèque de Morangis rejoint le réseau suivi en janvier 2015 par la médiathèque de Savigny-sur-Orge.

En janvier 2018, à l'occasion de la définition de l'intérêt territorial, les 2 médiathèques et la ludothèque de Viry-Chatillon, la médiathèque d'Ablon, les 2 médiathèques de Villeneuve St Georges sont transférées.

Le recrutement d'une coordinatrice des médiathèques et ludothèques pour le réseau intercommunal a permis d'initier une démarche de diagnostic et d'accélérer la mise en réseau, processus s'appuyant sur les expertises et les aides de la médiathèque départementale de l'Essonne, de la Région Ile-de-France et de la DRAC Ile-de-France dans le cadre de la DGD. La mise en réseau représente pour les habitants une offre plus abondante (490.000 documents circuleront sur le territoire au printemps 2021), une offre plus pertinente car complémentaire d'un établissement à l'autre et une palette plus large de services au plus près des besoins des habitants.

Le CTL marque une nouvelle étape pour le territoire : il définit des axes de travail prioritaires identifiés grâce au diagnostic de la lecture publique et du jeu mené en 2019/2020 sur le réseau intercommunal du Grand-Orly Seine Bièvre. Le CTL permettra d'autre part d'initier des collaborations entre le réseau intercommunal et les médiathèques municipales du territoire avec la mise en œuvre d'actions ayant pour objet l'inclusion numérique et la prévention contre l'illettrisme dans les quartiers prioritaires du territoire.

ARTICLE 1. OBJET DE LA CONVENTION

La signature de la présente convention formalise l'engagement entre l'Etat et l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre pour identifier des axes stratégiques déclinés et mis en œuvre dans le cadre d'un programme d'actions favorisant un accès plus large et plus égalitaire aux services et aux ressources des médiathèques et des ludothèques du territoire.

Le Contrat Territoire-Lecture sera signé pour une durée de quatre ans : 2021-2024.

ARTICLE 2. OBJECTIFS DU CTL

A travers cette convention, l'Etablissement Public Territorial s'engage à mettre en œuvre, avec le soutien de l'Etat, un certain nombre d'actions répondant à **3 axes stratégiques** :

ARTICLE 3. AXES STRATEGIQUES

Axe1

Réaliser un diagnostic de la lecture publique et du jeu afin d'identifier les actions leviers adaptées aux besoins des habitants du territoire

Axe2

S'adapter aux nouveaux usages et besoins des populations desservies en termes d'horaires d'ouverture des équipements, d'aménagement des équipements, d'offre de ressources numériques et d'actions d'inclusion numérique à destination des publics des quartiers prioritaires

Axe3

Renforcer les actions destinées aux publics éloignés des pratiques culturelles en renforçant la rencontre entre les contenus culturels (livre, CD, DVD, jeux, ressources numériques) et les publics en situation de précarité sociale

AXE 1 / REALISATION D'UN DIAGNOSTIC DE LA LECTURE PUBLIQUE ET DU JEU

Axe 1. 1 Produire un état des lieux et un diagnostic de l'activité

Pour proposer un maillage territorial efficient et des services ancrés dans le territoire, un diagnostic intégrant toutes les dimensions de la lecture publique et du jeu (équipements, collections physique et numérique, offre culturelle, inclusion numérique, professionnalisation des personnels, partenariat avec les structures éducatives, culturelles et sociales) a été réalisé. Il permet d'une part d'établir un état des lieux de l'ensemble de l'offre de lecture publique et d'identifier des atouts et des faiblesses de l'offre de services ; il constitue d'autre part un outil d'aide à la décision pour adopter un schéma d'amélioration.

Ce diagnostic réalisé par le cabinet d'étude Savoir-sphère répond à ce double objectif : mesurer les atouts et le potentiel du réseau, identifier les faiblesses et les points à améliorer (Cf. annexes 2 et 3).

La démarche de diagnostic est conduite par un comité de pilotage composé du vice-président à la culture de l'EPT, de la conseillère au livre et à la lecture de la DRAC Ile-de-France, de la directrice de la Médiathèque départementale de l'Essonne, de la directrice générale adjointe du pôle Culture-Sport-Patrimoine bâti, de la directrice des équipements culturels de l'EPT, de la chargée de mission du CLIC/seniors (Centre locale d'information et de coordination gérontologique) et de la directrice du réseau de la lecture publique et du jeu.

Le diagnostic s'est déroulé en 2 phases :

- État des lieux et diagnostic de l'activité des médiathèques et ludothèques
- Préconisations pour améliorer l'offre de services et l'accès aux services et aux équipements.

Axe 1.2 : Impliquer les équipes dans la démarche de diagnostic

L'implication des équipes dans les différentes étapes du diagnostic et dans la production de préconisations a été placée au cœur de la démarche. La mise en place d'ateliers participatifs ouverts à tous les professionnels du réseau a été l'occasion pour les équipes d'appréhender la démarche de diagnostic, d'en comprendre les objectifs ; ces ateliers ont été l'objet de discussions sur les valeurs du service public, sur les motivations professionnelles, sur les lignes de force des missions des médiathèques et ludothèques en 2020 ; ils ont permis la production de fiches action pour nourrir le futur plan d'action du réseau. Ces ateliers mis en place sur la base du volontariat ont enregistré une participation satisfaisante (70 participants sur un effectif de 140 agents).

Ces ateliers ont été animés par le cabinet d'étude Savoir-sphère puis par la directrice du réseau ; ces ateliers ont donné lieu à une restitution écrite (Cf. Annexe 3).

A l'issue de l'édition de l'état des lieux et de la restitution des productions en ateliers, le cabinet d'étude Savoir Sphère a proposé au comité de pilotage un schéma d'amélioration (Cf. Schéma d'amélioration Annexe 4 et 5). Les axes du présent CTL sont issus de l'ensemble de ce travail.

Axe 2 / S'ADAPTER AUX NOUVEAUX USAGES ET BESOINS DES POPULATIONS DESSERVIES

Longtemps centrées sur les collections, les médiathèques sont résolument tournées vers les publics qui peuvent y consulter librement livres ou magazines, écouter de la musique, visionner des films, apprendre une langue, faire leur devoir ou étudier en groupe, assister à un spectacle ou à une conférence, etc. Leur champ d'action est multiple et diversifié.

En une décennie, les pratiques culturelles numériques se sont considérablement développées. Plus d'un tiers des français écoutent de la musique en ligne, 44 % jouent à des jeux vidéo, le pratique du streaming enregistre une progression spectaculaire tandis que les formes de culture savantes voient un vieillissement de leur public.

Les médiathèques en tant d'équipement culturel au service des habitants, salariés et étudiants du territoire doivent s'adapter à ces mutations et réinterroger régulièrement leur offre. Elles doivent également repenser l'accès aux équipements afin de répondre aux nouveaux rythmes de vie des habitants.

Cet axe se décline autour de 4 objectifs opérationnels :

- Adapter les horaires d'ouverture des équipements aux besoins des utilisateurs
- Réaménager les équipements sous-dimensionnés et non adaptés
- Développer l'offre documentaire numérique et les actions d'inclusion numérique à destination des publics des quartiers prioritaires
- Valoriser la place du jeu sur le réseau : cultiver la réciprocité

Axe 2. 1 : Adapter les horaires d'ouverture des équipements aux besoins des utilisateurs

Une médiathèque ouverte est le premier service à la population. Mais la question des horaires d'ouverture est un sujet complexe qui nécessite une démarche spécifique. Elle a un impact fort sur l'organisation du travail des équipes. Elle a aussi une incidence budgétaire en termes d'investissement et de fonctionnement.

La réussite du projet repose sur une connaissance fine des modes de vie, des usages et des besoins des habitants et sur le niveau de mobilisation des équipes de professionnels dans les différentes étapes du projet.

L'enjeu est d'élargir les publics potentiels : l'utilisateur habitué ou motivé trouvera toujours le temps de venir s'il en a besoin : c'est une question de priorité personnelle. S'il ne parvient pas à venir en semaine, il viendra le samedi. Mais pour les autres habitants, ceux qui ne fréquentent aucune médiathèque ou ludothèques du réseau (près de 70% des habitants du territoire), il s'agit de cerner au mieux leurs besoins.

Plusieurs actions de modernisation ont été engagées en 2019 et 2020 pour créer des conditions nécessaires à une évolution des amplitudes horaires : le développement de la RFID sur l'ensemble du réseau permettant l'automatisation des prêts et des retours des documents et le recentrage de la fonction d'accueil sur l'accompagnement de l'utilisateur ; le renouvellement de l'ensemble du parc informatique professionnel et public ; l'extension du logiciel Syracuse avec portail commun, carte unique et navette pour une circulation des documents dans 13 équipements du réseau ; le réaménagement des espaces d'accueil de plusieurs équipements (médiathèque Queneau et Malraux) pour en améliorer la fonctionnalité, le confort, l'attractivité.

Axe 2.2 : Réaménager les équipements sous-dimensionnés et non adaptés

« Ouvrir grand et mieux » passe également par la proposition d'espaces adaptés et réaménagés répondant à l'évolution des pratiques des utilisateurs.

L'accessibilité et l'attractivité des espaces publics font de l'accueil une fonction active et des médiathèques et ludothèques des lieux de vie, tant sociaux que culturels ; ces lieux ne sont plus conçus pour les seuls emprunteurs et mais aussi pour les séjournateurs.

L'état des lieux du réseau de la lecture publique et du jeu mené par le cabinet d'étude Savoir-Sphère identifie plusieurs équipements sous-dimensionnés, vieillissants et non adaptés à l'accueil des publics : 4 communes présentent des établissements d'une superficie inférieure à la moyenne nationale alors que le territoire connaît une croissance démographique constante :

Il s'agit de Morangis, de Savigny-sur-Orge, d'Ablon-sur-Seine et de Paray-Vieille-Poste ; 3 établissements datent d'avant 1987 et n'ont pas connu de chantier de réaménagement majeur depuis cette date : il s'agit de la médiathèque du Val à Athis-Mons, de la ludothèque du Val et de la médiathèque de Morangis.

-la médiathèque du Val (278 m² pour un bassin de population de 10.000 habitants) est un équipement datant de 1978. L'état du bâtiment est dégradé dans son aspect extérieur et l'aménagement intérieur est sommaire : absence de salle de travail, absence de salle d'animation, absence d'espace public numérique, absence d'espace de travail interne pour les professionnels.

-la ludothèque du Val (130 m² pour un bassin de population de 10.000 habitants) date de 1997 ; c'est un équipement sous-dimensionné devant accueillir les publics en jauge limitée pour respecter les règles de sécurité. Les professionnels ne disposent pas d'espace de travail pour le travail interne. L'EPT s'engage à mener une étude de faisabilité sur la construction d'un équipement hybride médiathèque/ludothèque dans le quartier du Val.

-la médiathèque de Morangis cumule une superficie très restreinte (170m² pour 13.000 habitants : 0.013 m²/habitants), l'absence d'espace d'accueil et des espaces très cloisonnés. La circulation des publics est en conséquence difficile et restreinte.

L'EPT s'engage à mener une étude de faisabilité sur la construction d'un équipement adapté à l'évolution démographique de la ville.

-la médiathèque de Savigny s'étend sur 612 m² pour une population de 38.000 habitants. Une opération de réaménagement récente (octobre-novembre 2020) a permis de reconfigurer les espaces en améliorant l'accueil, la circulation des publics et le travail sur place. Cependant la superficie de cet équipement est très inférieure à la population desservie (0.016 m²/habitant).

L'EPT, en accord avec les élus de la ville, mettra en œuvre une étude de faisabilité pour une mise à niveau de l'équipement.

A l'exception de 4 équipements récemment réhabilités et réaménagés (médiathèque Queneau en 2019, médiathèque Jean Ferrat en 2018, médiathèque Simone de Beauvoir en 2016 et très récemment la médiathèque Malraux), l'état des lieux du Cabinet Savoir-Sphère pointe une obsolescence dans l'organisation des espaces publics de plusieurs équipements : espaces d'accueil non adaptés, espaces de convivialité et de travail restreints, collections trop abondantes et mal présentées, cloisonnement des espaces, espaces publics numériques sous-dimensionnés.

Le plan d'action lecture publique et jeu identifie plusieurs axes de travail permettant une réorganisation progressive des espaces favorisant l'implantation d'espaces de travail et d'espaces de convivialité.

Axe 2.3. Développer l'offre documentaire numérique et les actions d'inclusion numérique à destination des publics des quartiers prioritaires

Les médiathèques sont reconnues comme des lieux d'apprentissage et de formation tout au long de la vie. Avec la dématérialisation croissante des procédures et des services, l'accès à Internet et aux ressources en ligne est devenu aujourd'hui incontournable pour les populations, tant pour l'ensemble des démarches administratives ou pratiques que pour l'accès aux soins, la recherche d'emploi ou la formation tout au long de la vie. Ce phénomène s'est notamment amplifié avec la crise de la Covid-19 : les semaines de confinement imposées ont accentué le recours aux démarches en ligne et aux services dématérialisés. La crise de la Covid-19 a fortement fragilisé les populations les plus précaires en l'absence de matériel et de ressources au domicile et d'une maîtrise suffisante de l'utilisation des ressources numériques.

La population du Grand-Orly Seine Bièvre vit à hauteur de 15,8% dans un des 31 quartiers Politique de la ville ce qui représente environ 100.000 habitants auxquels s'ajoutent 100.000 autres habitants résidant dans les 37 quartiers de veille. Cette part est particulièrement forte à Villeneuve-Saint-Georges (57%), à Valenton (70%), Viry-Châtillon (30%) et Orly (32%). Les habitants de ces quartiers cumulent précarité économique, sociale et précarité numérique.

Poursuivre le développement des ressources et des outils mis à la disposition des habitants :

- mettre à disposition gratuitement des lieux, des postes informatiques, un réseau internet sécurisé et le wifi
- donner accès à une offre documentaire numérique de qualité et diversifiée avec une attention particulière portée au domaine de l'autoformation (langues étrangères, FLE, informatique, numérique, soutien scolaire, préparation aux examens, remise à niveau, vie professionnelle) et des ressources pédagogiques pour accompagner les usagers dans l'accès aux droits: accompagnement aux

démarches administratives, inscription à pôle emploi, aide au remplissage de dossiers de demandes de prestations ou d'allocations, télédéclaration des impôts, rédaction de CV et lettres de motivation, e-réputation.

Amplifier les actions d'inclusion numérique :

- augmenter le nombre d'ateliers collectifs d'initiation à l'informatique et à l'utilisation des outils numérique
- renforcer les temps de suivi individualisé destinés aux publics ne maîtrisant pas les outils numériques et/ou la langue française et/ou certaines démarches administratives dématérialisées

Renforcer les compétences et la professionnalisation des équipes :

- mettre à niveau les compétences et les connaissances des bibliothécaires sur les ressources et outils de diffusion des ressources numériques notamment dans le domaine de l'e- administration
- favoriser l'embauche d'emplois aidés dans le domaine de la médiation numérique : conseillers du numérique via le dispositif lancé par l'ANCT (Agence nationale de la cohésion des territoires) dans le cadre du plan de relance

Consolider les partenariats avec les acteurs numériques du Val-de-Marne et de l'Essonne :

- travailler avec le département de l'Essonne et l'Education nationale sur la promotion auprès des collégiens de l'offre de la Bibliothèque numérique des collégiens
- travailler avec le département du Val-de-Marne pour identifier des actions ciblées visant la complémentarité entre le développement de l'offre numérique du réseau de lecture publique intercommunal et les projets en cours dans les médiathèques municipales du Val de Marne.
- participer à des dynamiques franciliennes avec le Hubfrancil'in dont la mission porte sur la lutte contre la fracture numérique, l'accès aux droits et la formation des professionnels de la médiation numérique
- travailler en partenariat avec le Lavoisier numérique de Gentilly sur des expérimentations de productions audiovisuelles numériques à destination de publics éloignés de ces pratiques
- mettre en place et assurer un suivi régulier des usages des ressources numériques par les publics ; organiser des débats et des réflexions collectives (usagers, partenaires, associations, prestataires...) autour des enjeux du numérique

Axe 2.4 Valoriser la place du jeu sur le réseau : cultiver la réciprocité

La présence de 3 ludothèques sur le réseau est l'une des spécificités du réseau mais aussi un réel atout pour le réseau. Equipements de proximité ouverts sur les quartiers, attractifs, très fréquentés (souvent à flux tendus), les ludothèques sont des lieux de mixité d'âges et de populations, véritables laboratoires de mixité sociale.

Doté d'un personnel expérimenté et formé mais aussi très engagé, la pratique ludique est un marqueur fort du territoire ; elle impacte positivement les pratiques professionnelles en médiathèques.

L'EPT s'engage à renforcer les occasions de collaboration entre des bibliothécaires et les ludothécaires dans les activités quotidiennes et le montage de projets événementiels d'envergure comme la Journée mondiale du jeu, la Semaine du jeu ou Partir en livres.

L'EPT procédera à l'étude d'une structure ludo-biblio mobile pour faire des activités hors les murs innovantes et desservir les quartiers non desservis (cf. ARTICLE 5)

L'EPT s'appuiera sur l'expérience des ludothécaires dans le processus de participation des habitants aux activités des ludothèques et des médiathèques : organisation de rendez-vous réguliers ou d'événements par un groupe d'habitants.

L'EPT encouragera la mixité ludothécaires/bibliothécaires dans les groupes de travail pour le montage de projets ou dans les actions de formation

AXE 3 / RENFORCER LES ACTIONS DESTINEES AUX PUBLICS PRECAIRES ET ELOIGNES DES PRATIQUES CULTURELLES :

L'EPT s'engage à accentuer les actions à l'attention de publics des quartiers prioritaires : cet axe permettra d'activer des collaborations avec des villes du Val de Marne qui n'ont pas transféré la gestion de leurs médiathèques au réseau intégré notamment autour de trois opérations spécifiques : le dispositif *Des livres à soi*, le développement de collections *Facile à lire* et la mise en place d'une action de formation sur l'éducation à l'image.

Cet axe se décline autour de 4 objectifs opérationnels :

- Accompagner les publics dans la prévention contre l'illettrisme
- Accompagner la parentalité
- Accompagner l'insertion par l'emploi
- Accompagner les publics éloignés des pratiques culturelles

Axe 3. 1 Accompagner les publics en situation d'illettrisme :

L'EPT s'engage avec ses partenaires à :

-développer les collections adaptées aux publics ne maîtrisant pas le français (primo-arrivants, personnes en situation d'illettrisme) grâce à la création d'espace et de fonds *Facile à lire* destinés au public lisant avec difficulté ; livres choisis pour leurs critères de lisibilité et d'accessibilité, collections bilingues, méthodes d'apprentissage de la lecture et de l'écriture

- encourager les médiathèques situées en quartier prioritaire à participer à l'opération *Des livres à soi*. Ce dispositif piloté par le Salon du livre pour la jeunesse de Montreuil répond à triple objectif : prévenir l'illettrisme des enfants en s'adressant avant tout aux parents, en collaboration avec les bibliothécaires

et les libraires, les travailleurs sociaux et de l'enfance et les structures sociales de proximité (centres sociaux, maisons de quartier, réussite éducative, bailleurs sociaux...) Le dispositif se compose d'actions de formation pour les travailleurs sociaux et de l'enfance, d'ateliers destinés aux parents devant permettre la découverte puis la familiarisation, la manipulation et l'appropriation des livres en les faisant entrer dans les foyers.

-renforcer les partenariats avec le réseau linguistique du territoire, les centres sociaux et les assistantes sociales des CCAS : accueil régulier de groupes alpha et FLE dans les médiathèques au travers d'ateliers de conversation, l'oralité étant utilisée comme une porte d'entrée vers l'écrit

-développer l'accueil des missions locales pour accompagner les jeunes en situation de décrochage : favoriser la découverte de la ludothèque et de la médiathèque comme des lieux accessibles, gratuits, lieux de culture et de liberté pour retrouver l'estime de soi

-développer les permanences régulières d'écrivains publics numériques dans les médiathèques en partenariat avec les centres sociaux

Ces actions permettent à la dynamique intercommunale et aux dynamiques communales de se rencontrer et de créer des opportunités de collaboration.

Axe 3. 2 Accompagner la parentalité :

- face à l'isolement et l'inquiétude de certaines familles, trouver des stratégies originales pour rassurer les parents dans leurs compétences et celles de leurs enfants

-dans le choix des animations, favoriser systématiquement l'approche familiale en utilisant l'alibi des animations gratuites pour les enfants ; il s'agit d'encourager progressivement la participation des parents (lectures à hautes voix, jeux sur place)

-proposer des situations où les parents sont acteurs et donner la parole aux parents, les impliquer dans l'organisation d'événements festifs et culturels

-faire connaître aux parents et aux professionnels de l'enfance l'importance du jeu et du livre dans le développement de l'enfant ; organiser des sessions de sensibilisation et de formation communes (partenariat avec l'association Lire et faire lire)

Axe 3. 3 Accompagner l'insertion par l'emploi : la médiathèque comme lieu ressources

-proposer des collections physiques et numériques pour la recherche du premier emploi et le retour à l'emploi

-ouvrir la porte des médiathèques aux professionnels de l'emploi sans se substituer à eux : accueillir le pôle emploi et la mission locale pour aider à la rédaction et à la mise en forme de courriers, de CV et de lettres de motivation, ou l'aide à la préparation d'entretiens d'embauche

-sensibiliser les équipes aux différents aspects de l'insertion professionnelle et de la recherche d'emploi

-faire des médiathèques des lieux de télétravail en l'absence d'un espace de travail pour le demandeur d'emploi

Ces actions visant l'insertion par l'emploi seront d'autant plus pertinentes si elles sont réfléchies et travaillées à l'échelle du territoire.

Axe 3. 4 Accompagner les publics éloignés des pratiques culturelles :

L'EPT s'engage à :

-initier un projet sur l'éducation à et par l'image s'adressant aux collégiens et lycéens des quartiers Politique de la ville du territoire. Il s'agit d'étendre aux collectivités du Val de Marne le projet engagé en 2021 par le BAL/La fabrique du regard sur le réseau intégré des médiathèques du Grand Orly Seine Bièvre, projet portant sur l'analyse de l'image et la désinformation à l'heure d'internet et des réseaux sociaux.

Cet enjeu est particulièrement crucial au regard des semaines de confinement imposées par la crise sanitaire, les réseaux sociaux étant devenus pour beaucoup, et en premier lieu pour les jeunes, l'unique source de socialisation et d'information.

-poursuivre et développer les actions hors les murs pour faire connaître les médiathèques et les ludothèques ; communiquer auprès des publics non-usagers et contribuer à donner une image dynamique et ouverte des équipements et de leurs équipes

-investir les pieds d'immeubles dans les quartiers prioritaires en partenariat avec les bailleurs sociaux ou les collectifs d'habitants pour apporter le livre sur les lieux de rencontre et de circulation des familles

-créer des événements conviviaux et culturels hors les murs avec les conservatoires, écoles d'art et théâtres du territoire, avec les compagnies en résidence autour de thématiques transversales

- créer une ludo-bibliothèque itinérante sous une forme ludique, ambulante et attrayante pour aller à la rencontre des publics non familiers des structures culturelles : sélections de jeux et de livres, présentation des futures animations, lecture de contes, prêt de tablettes et mise à disposition de mobilier qui invite à la détente et à la convivialité.

ARTICLE 4. ACTIONS

Chaque action s'inscrivant dans les axes opérationnels cités article 3 fera l'objet d'une fiche action qui sera jointe à la convention en annexes.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ACTIONS :

Axe 1	Réaliser un diagnostic de la lecture publique et du jeu	Action 1	Produire un état des lieux et un diagnostic de l'activité des médiathèques et des ludothèques
		Action 2	Impliquer les équipes dans la démarche de diagnostic
		Action 3	Produire un schéma d'amélioration et un plan d'action autour de 4 axes stratégiques
Axe 2	S'adapter aux nouveaux usages et besoins des populations desservies	Action 4	Adapter les horaires d'ouverture des équipements aux besoins des utilisateurs
		Action 5	Réaménager les équipements sous-dimensionnés et non adaptés
		Action 6	Développer l'offre documentaire numérique et renforcer les actions de médiation et d'inclusion numérique
		Action 7	Valoriser la place du jeu sur le réseau
Axe 3	Renforcer les actions destinées aux publics précaires et éloignés des pratiques culturelles	Action 8	Accompagner les publics dans la prévention contre l'illettrisme
		Action 9	Accompagner la parentalité grâce au jeu et au livre
		Action 10	Accompagner l'insertion par l'emploi
		Action 11	Accompagner les publics éloignés des pratiques culturelles

ARTICLE 5. LES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Sous réserve de la règle de l'annualité budgétaire et sous réserve du vote de leur budget respectif, la collectivité territoriale et l'Etat s'engagent à cofinancer à parts égales les actions mises en place dans le cadre de ce Contrat Territoire Lecture pour les années 2021-2022-2023-2024.

Une annexe financière et technique qui a vocation d'arrêté sera conclue chaque année pour la mise en œuvre de ce contrat.

Une annexe financière pluriannuelle est versée au présent contrat.

ARTICLE 6. GOUVERNANCE ET COORDINATION

Deux instances sont mises en place pour assurer la gouvernance et la coordination du contrat :

1) Le comité de pilotage, chargé de définir et de valider les grandes orientations, les partenariats, les moyens humains, financiers et matériels spécifiques nécessaires. Il procède à la validation des projets qui seront soutenus et à leur évaluation. Il est susceptible de proposer, développer et conforter les orientations du dispositif. Il se réunit au moins une fois par an, et se compose a minima de :

- Le Vice-Président, en charge de la Culture, qui préside ce comité de pilotage ;
- Le Directeur régional des Affaires culturelles d'Ile-de-France, ou son représentant ;
- La DGA Culture, sport, patrimoine bâti
- La Directrice des établissements culturels
- La Directrice déléguée à la lecture publique et au jeu
- La Directeur de la Médiathèque Départementale de l'Essonne, représentant le Conseil départemental de l'Essonne.

2) Le comité de suivi, chargé d'organiser et de contrôler la mise en œuvre des actions. Il se réunit au moins 3 fois par an. La directrice du réseau lecture publique et jeu préside ce comité de suivi ; il se compose a minima de :

- La directrice des établissements culturels
- La directrice du Centre local d'information et de coordination (CLIC) /séniors
- La directrice déléguée à la lecture publique et au jeu
- Un chef de projet Politique de la ville
- Le directeur du développement numérique de l'EPT ou son représentant
- 2 membres du comité de direction du réseau de la lecture publique et du jeu

La directrice du réseau lecture publique et jeu assure la coordination générale du contrat en lien avec les services de la DRAC Ile-de-France. Il a la responsabilité de fédérer les partenaires autour des actions retenues, d'assurer la coordination administrative et logistique des différents projets et de s'assurer du bon accompagnement des intervenants culturels.

ARTICLE 7. L'ÉVALUATION

L'évaluation portera sur la conformité des résultats aux objectifs décrits dans l'article 2 ci-dessus et dans l'impact des actions du présent contrat au regard de l'intérêt général.

Les parties conviennent d'évaluer la mise en place des programmes d'actions annuels trois mois avant la fin des premiers exercices, sur le fondement des bilans transmis par l'EPT GOSB. Elles s'engagent mutuellement à assurer, trois mois au moins avant le terme de la convention, la tenue d'une réunion de bilan et d'évaluation avec les partenaires.

ARTICLE 8. ACTIONS DE COMMUNICATION

L'Etablissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre s'engage à mentionner le concours de l'État lors de la communication autour des actions menées dans le cadre du CTL.

ARTICLE 9. DUREE ET VALIDATION DU CONTRAT TERRITOIRE LECTURE

Le présent contrat lie les partenaires pour une durée de 4 ans et débute à compter de la date de signature figurant ci-dessous.

ARTICLE 10. MODIFICATIONS

Le présent contrat ne peut être modifié que par avenant signé par les parties. Les avenants ultérieurs feront partie du contrat et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui le régissent.

ARTICLE 11. REGLEMENT DES LITIGES

En cas de désaccord entre les parties, une réunion de concertation devra obligatoirement rechercher les voies et les moyens permettant de poursuivre l'exécution du contrat, dans un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception exposant les motifs du désaccord. En cas de désaccord persistant, la présente convention sera interrompue.

ARTICLE 12. RESILIATION

En cas de non-respect par l'une des parties des obligations résultant du présent contrat, celui-ci pourra être résilié par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse. La résiliation entraînerait le reversement partiel ou total des sommes perçues.

ARTICLE 13. ANNEXES

Au présent contrat sont adjointes sept annexes :

- Annexe 1 : Rapport d'activité 2019 de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre avec données cartographiques et démographiques
- Annexe 2 : Etat des lieux de la lecture publique et du jeu – GOSB par le cabinet d'étude Savoir Sphère
- Annexe 3 : Diagnostic : préconisations pour l'amélioration de l'offre de services et l'accès à l'offre par le cabinet d'étude Savoir Sphère
- Annexe 4 : Projet d'établissement : schéma d'amélioration
- Annexe 5 : Projet d'établissement du réseau : arbre d'objectifs et plan d'actions
- Annexe 6 : Fiches action
- Annexe 7 : Budget prévisionnel des actions

Fait en deux exemplaires à

Le

Pour l'Etat, Le Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris	Pour l'Etablissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre Le Président, Michel Leprêtre
--	--

BUDGET PREVISIONNEL CONTRAT TERRITOIRE LECTURE GOSB 2021-2024 A REEVALUER CHAQUE ANNEE EN COMITE DE PILOTAGE

ACTIONS	ANNEE	2021		2022		2023		2024	
		PART EPT	PART ETAT						
Axe 1	Réaliser un diagnostic de la lecture publique et du jeu								
Action 1	Etat des lieux et diagnostic								
Action 2	Impliquer les équipes								
Action 3	Schéma d'amélioration et plan d'action								
Axe 2	S'adapter aux nouveaux usages et besoins des populations desservies								
Action 4	Adapter les horaires d'ouverture des équipements	10 000,00 €	15 000,00 €						
Action 5	Réaménager les équipements sous-dimensionnés (études faisabilité)			14 000,00 €	14 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €		
Action 6	Développer l'offre documentaire numérique et renforcer les actions de médiation et d'inclusion numérique	20 000,00 €	15 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Action 7	Valoriser la place du jeu sur le réseau					3 000,00 €	3 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
Axe 3	Renforcer les actions destinées aux publics précaires et éloignés des pratiques culturelles								
Action 8	Prévention contre l'illettrisme (ex.Facile à lire, Des livres à soi, ...)			4 000,00 €	4 000,00 €			8 000,00 €	8 000,00 €
Action 9	Accompagner la parentalité grâce au jeu et au livre			7 000,00 €	7 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Action 10	Accompagner l'insertion par l'emploi *					2 000,00 €	2 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Action 11	Accompagner les publics éloignés (ex. Education à l'image**, ...)					8 000,00 €	8 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
TOTAL		30 000,00 €							

*Opération en cours et financée sur 2021-2022 sur le réseau intercommunal, à étendre à partir 2023 aux médiathèques municipales du territoire

**Opération en cours et financée sur 2021-2022-2023 sur le réseau intercommunal, à étendre à partir 2023 aux médiathèques municipales du territoire